

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Mme Audrey MARRON, Audrey BUISSON,, Christel METAY, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : Mme Anne LAURENT à Florence Fais
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET
M. Jérôme LOOSDREGT à Audrey BUISSON
M. Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI
M. Karim DALIBEY à Roger COHARD

Excusés : M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Mme Amina GHAFIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 21 Mai 2021	Vendredi 21 Mai 2021	Mardi 1 ^{er} juin 2021

4. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – aide à l'investissement de travaux et achats - multi accueil

En 1997, au regard des demandes, la collectivité a décidé d'ouvrir une halte-garderie, nouvel équipement pour ses administrés.

Au fil des années, les besoins des cheylasiens ont évolué. Ainsi, en 2012, la garderie s'est transformée en multi accueil. Ce type de structure collective peut accueillir des enfants de manière régulière et occasionnelle.

Par ailleurs, les amplitudes horaires ont augmenté afin de faciliter l'accès aux parents en activité.

Cette organisation d'accueil induit des besoins nouveaux pour les professionnelles, notamment en terme d'espaces réservés au personnel.

Par conséquent, il est nécessaire aujourd'hui de prévoir des travaux d'aménagement desdits espaces.

Les travaux consistent en la création d'une salle de repos qui pourra notamment servir pour se détendre, se restaurer ou encore se retrouver en réunion. En effet, aujourd'hui, les professionnelles sont contraintes d'utiliser les mêmes espaces et le même matériel de restauration que les enfants. Par ailleurs, la structure n'offre pas de lieu adapté pour la tenue des réunions d'équipe et de supervision.

En outre, il n'existe, actuellement, pas d'espace spécifiquement dédié aux vestiaires pour les agents. Aussi, il convient de réaliser cet aménagement comprenant des casiers fermés ainsi que des sanitaires (douche et WC).

Par ailleurs, il est également nécessaire de prévoir des travaux extérieurs. En effet, les sols amortissants des jeux nécessitent d'être remplacés afin de maintenir la sécurité des enfants.

Ce projet dans sa globalité intègre une reconfiguration des pièces existantes permettant la création de nouveaux espaces indispensables au bon fonctionnement du service et au bien-être des enfants et du personnel. Il est précisé que ces travaux permettent une mise en conformité réglementaire.

L'ensemble de ces travaux correspond à un budget prévisionnel total de **75 790,00€ HT**.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une participation financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant de **60 000,00€**.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan prévisionnel de financement de l'opération :

DÉPENSES		RECETTES		
Grands postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant subventionnable	Montant aides
Gros œuvre	54 370,00€	CAF	75 790,00€	60 000,00€
Aménagement intérieur	12 830,00€			
Équipement simple et particulier	8 590,00€			
TOTAL	75 790,00€	Autofinancement		15 790,00€

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'avant-projet et le plan prévisionnel de financement,
- **SOLLICITE** une participation financière auprès de la CAF au titre de l'aide à l'investissement travaux et achats,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité

